

Principales difficultés des entreprises bénéficiaires du Fonds:

Sur les 245 entreprises bénéficiaires du Fonds de soutien, les principales difficultés identifiées sont liées notamment à :

1. L'allongement des délais de règlement des clients
2. Le cumul des arriérés de la CNSS et de la CIMR
3. La perte de partenaires et /ou de donneurs d'ordres stratégiques
4. Le défaut de paiement d'un ou plusieurs clients.

Affectation des ressources du Fonds et de la part bancaire :

Les crédits accordés par le « Fonds de Soutien Financier aux TPME » ont servi principalement à :

- régulariser les arriérés fournisseurs (70% des crédits du Fonds)
- financer des besoins en fond de roulement et autres dettes notamment sociales et fiscales (30% des crédits du Fonds).

Quant à la part de la banque dans les crédits conjoints, elle a principalement servi à la consolidation des dettes bancaires liées à des crédits à moyen et long termes ou à des dépassements sur les crédits de fonctionnement.

Il y a lieu de rappeler que le "Fonds de soutien financier aux TPME" a été mis en place en Juillet 2014 à l'initiative de Bank Al-Maghrib, du GPBM et de la Caisse Centrale de Garantie (CCG) afin de consolider la résilience des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et de renforcer leur capacité de contribution à la croissance économique.

L'intervention du Fonds prend la forme d'un prêt subordonné pouvant aller jusqu'à 50 millions de dirhams et ce, dans le cadre d'un crédit conjoint comprenant également la part de la banque.

Ce crédit conjoint, remboursable sur une durée maximale de 10 ans, est accordé à un taux fixe correspondant au taux moyen pondéré (TMP) des émissions des bons du trésor à 5 ans pour la part du Fonds. Quant à la part bancaire, le taux est librement négociable sans toutefois excéder le taux précité majoré de 150 points de base. Aujourd'hui, le TMP des bons du trésor à 5 ans se situe à 3,16%.

Le Fonds cible prioritairement les TPME dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 175 MDH. Toutefois, les ETI « Entreprises de Tailles Intermédiaires » peuvent, à titre exceptionnel, bénéficier de l'intervention du Fonds.

Pour bénéficier dudit Fonds, les entreprises doivent s'adresser directement à leurs banques qui assurent l'étude et le montage du dossier de financement. Seuls les dossiers validés par la banque, seront par la suite examinés par la CCG dans le cadre d'un Comité de Cofinancement.



Résultats de l'activité du «Fonds de soutien financier aux TPME» au 31 Mars 2016



Entreprises bénéficiaires : **245 entreprises**

- Crédits financés par le Fonds : **1,55 Milliard de DH**

Crédits bancaires : **1,1 Milliard de DH**

Emplois préservés : **24.610**

Chiffre d'affaires généré : **12,5 Milliards de DH**

- Principaux secteurs concernés :



48%
Industrie



23%
BTP

- Répartition des bénéficiaires par région :



- Principales difficultés des entreprises bénéficiaires du Fonds :

1. L'allongement des délais de règlement des clients ;
2. Le cumul des arriérés de la CNSS et de la CIMR ;
3. La perte de partenaires et /ou de donneurs d'ordres stratégiques ;
4. Le défaut de paiement d'un ou plusieurs clients.

- Affectation des crédits octroyés par le Fonds :

1. Régulariser les arriérés fournisseurs (70% des crédits du Fonds) ;
2. Financer des besoins en fond de roulement et autres dettes notamment sociales et fiscales (30% des crédits du Fonds).